

Protection des trottoirs contre le stationnement

Jacques ROBIN



Deux solutions qui peuvent être complémentaires :



1 - Ne pas interdire le stationnement sur la chaussée.

C'est la meilleure solution.

2 - Empêcher matériellement d'accéder au trottoir (plots, potelets, etc.)



Ne pas interdire le stationnement sur la chaussée (panneau ou ligne jaune),
sinon les voitures stationnent illégalement sur le trottoir



Les textes, les solutions

Du point de vue du Code de la route (article R.417-10) le stationnement sur trottoir est un stationnement qualifié de "gênant" et toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 2^{ème} classe (35€). Et lorsque le propriétaire est absent ou refuse d'enlever sa voiture, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites. Par contre, RIEN n'interdit à ces voitures de stationner sur la chaussée, sauf si arrêté municipal l'interdit et dans ce cas, l'interdiction est matérialisée par un panneau ou une ligne jaune peinte sur la bordure du trottoir ou en bord de chaussée.

LES SOLUTIONS. Il convient donc de trouver des solutions qui INCITENT les usagers à respecter la loi qui est "interdit de stationner sur trottoir et autorisé de stationner sur la chaussée", Pour cela, on peut marquer (peinture) les places de stationnement sur la chaussée, au bord du trottoir, de plusieurs façons possibles selon que la largeur de la chaussée entre bordures est :

- plus de 8,75 m entre bordures (+ de 9m s'il y a beaucoup de camions) stationnement des deux cotés : **voir photo b ci-après**
- de 7 m à 8,75 m : stationnement d'un seul côté en maintenant les deux sens de circulation. Mais dans ce cas on a intérêt à alterner le côté de stationnement : par exemple 5 à 10 places d'un côté, puis 5 à 10 places de l'autre côté, puis etc. **Voir croquis " f "**
- de 4,70 m à 7 m : stationnement d'un seul côté en mettant la rue en sens unique. Mais dans ce cas on a vivement intérêt à alterner le côté des parkings car cela permet de ralentir la vitesse. Le mieux dans ce cas est de limiter à 3 voitures chaque zone de stationnement : **Voir croquis " f "**. Si l'on adopte cette solution, profiter en plus, de classer la rue en "Zone 30" c'est-à-dire que dans ce cas la vitesse est limitée à 30 km/h

Si malgré ces dispositions, les usagers stationnent sur le trottoir à certains endroits, IL FAUT placer à ces endroits des potelets afin d'empêcher matériellement l'accès des voitures aux trottoirs. Les potelets et les courtes barrières constituent la meilleure solution car ils le prennent pas trop de place et leur hauteur (1,20 m) les rend bien visibles des automobilistes et bien détectables par les aveugles (**Photos g, h et i**). On peut mettre des plots plus bas mais c'est moins satisfaisant (photos j, m, n, o).

Nota. Attention, noter que les trottoirs doivent faire au moins 1,40 m légalement, on ne peut pas rogner sur les trottoirs en deçà de 1,40 m

Les 2 photos ci-dessous montrent une rue de 8,60 m entre bordures : le stationnement des deux cotés y est possible s'il y a peu de camion (en cas de circulation assez fréquente de camion, il faut compter 40 cm de plus, soit 9 m, et si 80 cm de plus s'il y a une forte circulation de camions, soit 9,40 m).



Soit en marquant les places de stationnement



Si la rue n'est pas assez large pour permettre le stationnement des deux côtés (moins de 7 m) l'autoriser d'un seul côté et protéger le trottoir de l'autre côté comme sur les deux photos ci-dessous



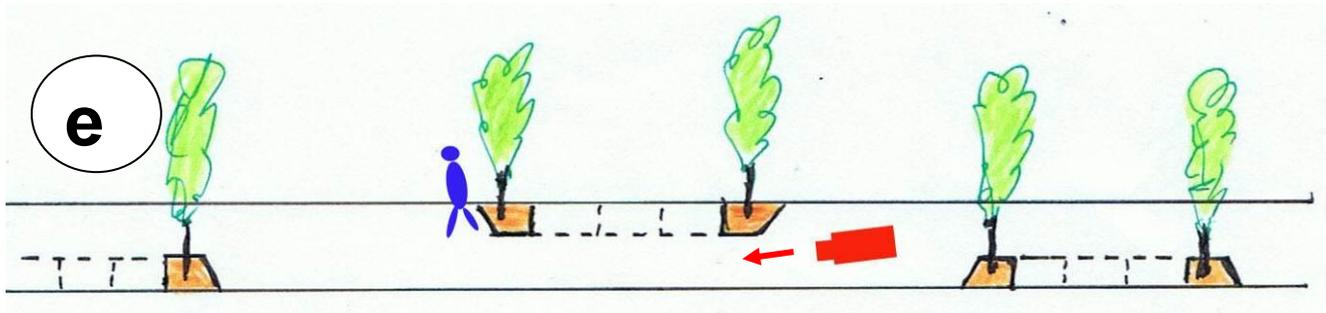
Alternance de stationnement en chicanes.

Réalisable en rue à double sens ou en rue à sens unique

Réalisable en rue à double sens si la largeur entre bordures est au moins de 8,75 m (et 9 m si passage fréquent de camions.) ou en rue à sens unique si la largeur entre bordures est au moins de 4,70 m. Au cas où la circulation est très faible, on peut garder le double sens même avec une chaussée peu large (5 m par exemple) car dans ce cas les croisements se font dans les zones situées entre les stationnements.

Cette solution résout en même temps le besoin en stationnement, la libération des trottoirs et la modération de la vitesse

Profiter de cet aménagement pour classer la rue en "Zone 30".

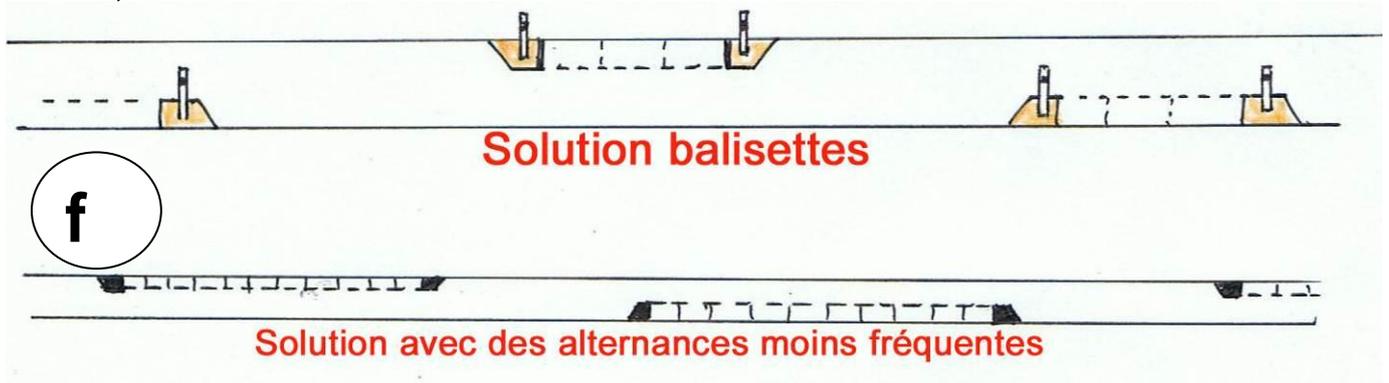


C'est une solution élégante du point de vue esthétique et qui n'est pas onéreuse : des bordures de trottoir à poser et des trous à creuser à la pelle mécanique pour mettre les arbres.

Notez qu'il faut éviter les bacs à fleurs et les parterres : le sol doit être minéralisé (gravillon, ou bitume ou béton) après la plantation des arbres sinon les bacs à fleurs ou les plantations des parterres masqueront les enfants piétons (représenté par la figurine bleue). Il convient donc de choisir de planter des arbres dont le tronc forme une tige et non des arbustes. Choisir des essences d'arbres à faible développement.

On peut aussi remplacer les arbres par des balisettes, et dans ce cas le coût de l'opération est très faible (croquis f ci-dessous)

Il est possible de réaliser des chicanes courtes avec par exemple 3 cases de stationnement dans ce cas les déflexions de trajectoire sont nombreuses donc la vitesse réduite, il est aussi possible (2^{ème} photo ci-dessous) d'alterner moins souvent le stationnement, mais la vitesse est moins réduite.



Exemples de balisettes plastiques

Les potelets

Les potelets et petites barrières sont une solution idéale car ils ne prennent pas de place, permettent les traversées des piétons. La hauteur des potelets doit être de 1,20 m



Ne croyons pas que les potelets réduisent la largeur disponible par les piétons car, en fait, ils peuvent se croiser sans que les potelets ne les dérangent nullement. (ci-dessous)





Constatez que les potelets gênent moins que les voitures.

i



boules circulaires, pas agressives (arrondie), ne prennent pas trop de place mais sont dangereuses pour les aveugles : trop basses pour être facilement détectées par la canne.

j

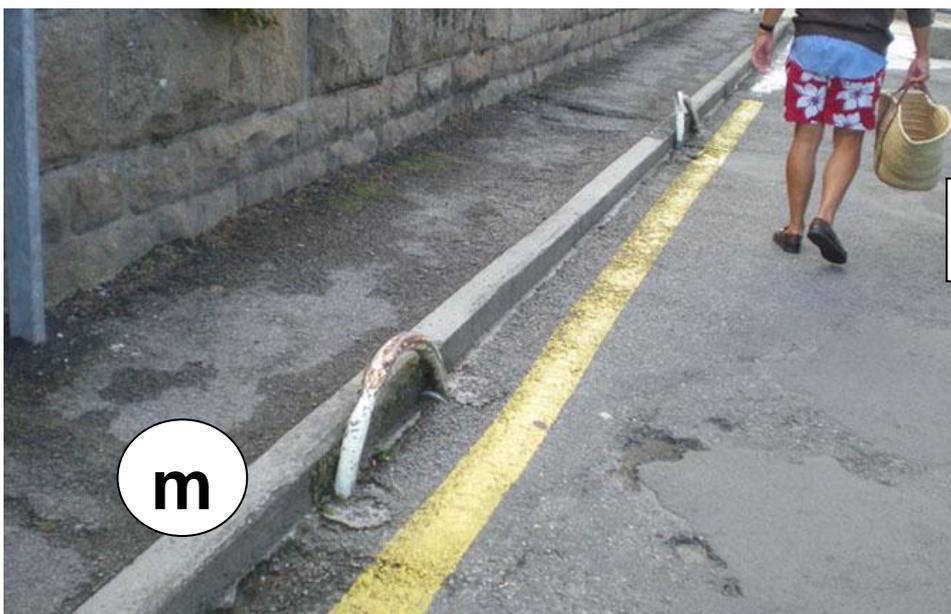


Balisettes : très bonne solution pour des lieux moins urbanisés, sans réels trottoirs

k



Solution intéressante en cas de manque de trottoirs. ne pas oublier de les munir de colliers rétro réfléchissants car ils sont peu visibles la nuit.



Solution efficace



Solution efficace mais dangereuse pour les mal voyants



Borne sur chaussée :
Solution intéressante à plusieurs points de vue : cela n'empiète pas sur la largeur de trottoir, c'est esthétique, la forme arrondie de dessus ne les rend pas agressives et elles sont assez hautes pour être détectées par les aveugles.



Antalya Turquie :
100% efficace : trottoir de 35 cm de hauteur



Méribel.